

Epreuve certificative du BC3 « Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités, culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure » du BPJEPS ASEC

Le candidat rédige un document écrit personnel présentant une séquence d'animation réalisée en structure d'alternance pédagogique, composée a minima de six séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales. Il y présente le contexte de l'action, la progression et les méthodes pédagogiques utilisées, ainsi que la séance d'activités, support de la mise en situation professionnelle. A minima, les deux premières séances d'activités de la séquence d'animation présentées dans le document doivent avoir été effectuées avant le jour de l'épreuve.

Le jour de l'épreuve, le candidat conduit la prochaine séance d'activités présentée dans le document écrit personnel susmentionné, auprès de quatre personnes au minimum pendant une durée de trente minimum à quatre-vingt-dix minutes maximum. La durée de la séance est adaptée aux caractéristiques du public.

La conduite de séance est suivie d'un entretien comprenant :

- quinze minutes maximum de présentation orale portant sur l'analyse par le candidat de sa séance ;
- trente minutes maximum de questionnements et d'échanges avec les évaluateurs portant d'une part sur la séquence d'animation, présentée par le candidat, d'autre part sur la séance d'activité mise en œuvre.

Ces trois étapes permettent de vérifier l'acquisition des compétences visées au bloc de compétences 3 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) mention ASEC en BC.

| | |
|--|--------------------------------------|
| Nom et prénom | |
| Organisme de formation et numéro de session | |
| Signature du candidat <i>(A la fin de l'entretien)</i> | |
| Nom et prénom des évaluateurs | Date et lieu |
| | Heure de début de la séance |
| | Heure de fin de la séance |
| | Heure de début de l'entretien |
| | Heure de fin de l'entretien |
| | Signature |
| | |
| | |

Seules feront foi les grilles d'évaluation s'appuyant sur ce modèle et sur le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation figurant dans l'arrêté du diplôme visé.

Bloc de compétences 3 - Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure

| Compétences évaluées | Critères et indicateurs d'évaluation de chaque compétence |
|--|---|
| C3.1.1 Définir les objectifs d'une séquence d'animation, en intégrant une progression pédagogique dans les séances d'activités, afin de répondre aux besoins des publics visés | <p>Le candidat conçoit la dynamique de la séquence et l'organisation des séances d'activités qui en découlent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il présente les objectifs pour au moins 3 séances d'activités culturelle, éducative ou sociale d'une même séquence d'animation - Il argumente les différentes étapes de la progression pédagogique - Il explicite comment cette progression pédagogique répond aux besoins des publics avec une attention particulière aux besoins des personnes en situation(s) de handicap éventuelles |
| C3.1.2 Choisir des méthodes, techniques et outils d'animation adaptés, s'inscrivant dans le champ de l'éducation populaire, afin de susciter une participation active de l'ensemble du public accueilli | <p>Le candidat mobilise des méthodes, techniques et outils d'animation adaptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il présente une ou des méthodes, techniques et outils choisis pour mener l'animation - Il argumente en quoi ces méthodes, techniques et outils s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire, notamment la codécision, l'entraide ou le respect de l'intérêt de chaque personne au sein du collectif - Il illustre comment ces méthodes, techniques et outils peuvent permettre une participation active du public accueilli, notamment les personnes en situation de handicap |
| C3.1.3 Définir le contenu, le déroulement et l'évaluation de la séquence d'animation, en tenant compte des publics visés, notamment les publics en situation de handicap, en vue de favoriser les interactions sociales au sein du groupe | <p>Le candidat prévoit le contenu et le déroulement de la séquence d'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il présente le contenu, le déroulement et l'évaluation de la séquence d'animation - Il indique comment il favorise une dynamique individuelle et collective au sein du groupe - Il explique comment il procède à des adaptations en fonction des caractéristiques des publics, notamment ceux en situation de handicap - Il justifie les modalités et critères d'évaluation choisis lui permettant de mesurer l'impact de son action auprès des publics |
| C3.1.4 Préparer le cadre de chacune des séances d'activités, en tenant compte du lieu, des moyens pédagogiques nécessaires, et des publics accueillis, notamment les personnes en situation de handicap, en vue d'assurer le bon déroulement et la sécurité de ces séances | <p>Le candidat s'assure du cadre de chaque séance d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il identifie un lieu d'animation adapté, ses règles, ses contraintes, sa disponibilité - Il aménage l'espace de manière appropriée, en fonction des caractéristiques des publics, des activités proposées, et des risques potentiels - Il choisit les matériels et supports pédagogiques adaptés à l'activité et aux publics, avec une attention particulière pour les personnes en situation de handicap |
| C3.2.1 Accueillir les publics lors de la séance d'activité, en présentant le cadre collectif de la séance, son déroulement, ses règles, en vue de favoriser leur adhésion | <p>Le candidat accueille de manière adaptée les publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il précise les objectifs de la séance, son déroulé prévisionnel, et son contenu - Il propose des règles de fonctionnement, notamment pour sécuriser les interactions au sein du groupe - Il adopte une communication adaptée pour favoriser l'adhésion du public accueilli |
| C3.2.2 Recueillir les demandes et attentes exprimées par les publics accueillis, notamment les personnes en situation de handicap, afin d'ajuster le déroulement de la séance prévue | <p>Le candidat suscite l'expression individuelle et collective des publics accueillis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il s'appuie sur l'écoute active - Il reconnaît et met en valeur les demandes des publics accueillis - Il explique comment il prend en compte les demandes des personnes, notamment celles en situation de handicap |

| | |
|---|---|
| <p>C3.3.1 Animer la séance prévue, en permettant la mise en activité des publics, en autonomie et de manière sécurisée, afin de favoriser la participation de chacun</p> | <p>Le candidat anime la séance d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il met en oeuvre la séance d'activité au regard de ce qu'il avait prévu lors de sa conception - Il engage le public dans l'activité proposée - Il accompagne chacun vers une plus grande autonomie dans l'activité - Il veille à la sécurité des publics en appliquant les consignes et règlements en vigueur - Il explicite comment il intervient en cas de risque identifié ou en situation accidentogène |
| <p>C3.3.2 Accompagner les publics, en s'appuyant sur les démarches de l'éducation populaire, afin d'encourager leur émancipation</p> | <p>Le candidat instaure une démarche collective au sein du groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il favorise l'entraide entre les personnes - Il prend en compte l'intérêt de chaque personne au sein du collectif - Il crée les conditions favorables au pouvoir d'agir des publics accueillis |
| <p>C3.3.3 Adapter la séance prévue, en repérant les freins ou difficultés rencontrés et en régulant les échanges, pour permettre l'épanouissement de chacun</p> | <p>Le candidat adapte la progression de la séance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il identifie des freins éventuels au sein du groupe et propose des leviers permettant de les surmonter - Il écoute les publics accueillis et reformule selon les besoins - Il prévient les situations éventuelles de tensions ou de conflits au sein du groupe |
| <p>C3.4.1 Evaluer les effets de la séance d'activité, en recueillant les retours exprimés par les publics, afin de mesurer leur satisfaction</p> | <p>Le candidat clôt la séance d'activité par une évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il utilise les modalités d'évaluation prévues lors de la conception - Il encourage les publics accueillis à exprimer leur appréciation de la séance d'activité - Il partage les résultats de l'évaluation avec son entourage professionnel |
| <p>C3.4.2 Evaluer l'impact de la séance d'activité sur les publics accueillis, en vérifiant son adéquation avec la séquence d'animation, en vue de faire évoluer la conduite d'activité lors des prochaines séances</p> | <p>Le candidat évalue l'impact de la séance d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il donne deux exemples de résultats observables sur les publics accueillis, et à deux niveaux: un changement observable au niveau individuel et une évolution visible au niveau du collectif - Il illustre comment la séance s'inscrit dans les objectifs de la séquence d'animation - Il identifie et argumente des améliorations pouvant être apportées à la séance d'activité proposée |
| <p>C3.4.3 Réaliser une analyse de la séquence d'animation, en s'appuyant sur les éléments identifiés en phase de conception et à l'issue de séances d'activités, afin d'explicitier d'éventuels écarts et de formuler des propositions d'amélioration</p> | <p>Le candidat effectue un bilan intermédiaire de la séquence d'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il analyse la séquence en prenant en compte notamment les évaluations des séances d'activités - Il met en évidence les points faibles et les points forts de la séquence conduite - Il précise si les objectifs initiaux de la séquence ont été atteints et donne deux exemples pour illustrer ses propos - Il justifie au moins deux écarts constatés et propose des pistes d'amélioration |

**Proposition d'évaluation
BC 3**

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

Motivation de l'avis

- ✓ Vous êtes aujourd'hui en situation d'évaluateur sur l'épreuve certificative du bloc de compétences 3 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité « animateur » mention « animation socio-éducative ou culturelle » (BPJEPS ASEC en BC), diplôme d'Etat placé sous la responsabilité de la DRAJES. Si vous n'êtes pas agent de l'Etat, vous êtes considéré, durant ce temps, comme un « *collaborateur occasionnel du Service Public* ».
- ✓ Cette page, réservée à votre usage, a pour but de vous informer des principes fondamentaux applicables à l'organisation et au bon fonctionnement de cette certification.
- ✓ Elle vous apporte les principaux éléments permettant de garantir l'équité de tous les candidats durant l'évaluation. Ces éléments s'inscrivent dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, les modalités de certifications arrêtées en amont par la DRAJES en concertation avec le jury et les règles de déontologie applicables à toute certification en tant qu'évaluateur.

RESPECT DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

| | |
|--|--|
| ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Respecter le cadre réglementaire strict tout au long de l'évaluation (référentiels). ✓ Veiller à ce qu'aucun élément de nature discriminatoire ne perturbe l'évaluation. ✓ Évaluer les compétences des candidats uniquement en fonction de leur prestation. ✓ N'intervenir que pour des raisons de sécurité ou de mise en danger. |
| NEUTRALITÉ ET OBJECTIVITÉ | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire abstraction de tout intérêt personnel et professionnel. ✓ Ne pas évaluer une personne connue personnellement. ✓ Adopter une attitude neutre et bienveillante et une posture adaptée (vouvoiement). ✓ Évaluer la personne sans aucune considération ni parti-pris. ✓ Ne pas porter des jugements de valeur |
| CONFIDENTIALITÉ ET SOLIDARITÉ | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Garantir la discrétion professionnelle vis-à-vis des candidats et évaluateurs. ✓ Ne pas rapporter les avis sur les prestations des candidats à l'extérieur. ✓ Garantir la solidarité entre les évaluateurs et leur obligation de réserve. |

| ACCUEIL DU CANDIDAT | ANALYSE /QUESTIONNEMENTS/ECHANGES | FORMULATION DES AVIS |
|--|---|--|
| Inviter le candidat à émarger et présenter sa convocation et une pièce d'identité. | A l'issue de la séance, dans un espace dédié adapté, inviter le candidat à analyser la séance. Inscrire l'heure de début puis de fin après lui avoir demandé s'il a effectivement terminé sa prestation orale. (p.1). Débuter aussitôt le temps de questionnements et d'échanges. | Se concerter pour formuler une proposition d'avis. |
| Se présenter en tant qu'évaluateur [nom et fonctions]. | Utiliser un vocabulaire simple et univoque et des formulations encourageant le niveau descriptif. | Les évaluateurs échangent et aboutissent à un consensus au regard des critères et indicateurs d'évaluation des compétences constitutives du BC3. |
| Présenter les conditions du déroulement de l'épreuve : - 30' minimum à 90' maximum de conduite de séance ; - 15' maximum d'analyse de la séance par le candidat ; - 30' maximum d'échanges avec les évaluateurs. Le candidat ne doit pas être interrompu ni pendant la séance (excepté pour raison de sécurité) ni durant son analyse. | À une question posée par les évaluateurs, doit correspondre une seule demande d'information. | L'avis doit être argumenté et motivé. |
| Inviter le candidat à commencer la séance et inscrire l'heure de début puis noter l'heure de fin de celle-ci (p.1). | Interroger le candidat sur : - sa pratique en situation et dans un contexte professionnel, - sa capacité à analyser ses choix et ses actions. Les questions ne doivent pas avoir pour objet la préconisation de conseils ou une intention de formation pour améliorer la pratique du candidat. | L'argumentaire vise uniquement les compétences évaluées en lien avec l'avis formulé. |
| | A la fin du temps imparti, remercier le candidat et inscrire l'heure (p.1). | Une évaluation certificative a pour objet la certification de compétences, et non la préconisation de conseils pour améliorer la pratique du candidat. Emarger et signer (p.1). |

Epreuve certificative du BC4 « Organiser et encadrer le vivre ensemble des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle » du BPJEPS ASEC

Le candidat rédige un document personnel portant sur l'organisation et l'encadrement du « vivre ensemble » au sein de la structure d'alternance pédagogique.

Ce document illustre :

- la construction de relations avec l'entourage personnel et professionnel des publics ;
- la diffusion d'information sur les enjeux sociétaux lors de temps d'échanges ;
- la prévision des temps calmes ou des périodes de temps libérés permettant le maintien de l'autonomie sociale et le bien être des publics ;
- le développement d'une démarche renforçant les compétences psychosociales des publics accueillis.

Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées au bloc de compétences 4 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité « animateur » mention ASEC, en BC.

L'entretien se déroule en deux temps :

- une présentation orale par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum.

| | |
|--|--|
| Nom et prénom | |
| Organisme de formation et numéro de session | Date et lieu |
| Signature du candidat <i>(A la fin de l'entretien)</i> | Heure de début de l'entretien |
| Nom et prénom des évaluateurs | Heure de fin de la présentation |
| | Heure de fin de l'entretien |
| | Signature |
| | |
| | |

Seules feront foi les grilles d'évaluation s'appuyant sur ce modèle et sur le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation figurant dans l'arrêté du diplôme visé.

Bloc de compétences 4 - Organiser et encadrer le vivre ensemble des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

| Compétences évaluées | Critères et indicateurs d'évaluation de chaque compétence |
|---|--|
| C4.1.1 Construire des relations avec l'entourage personnel et professionnel des publics accueillis au sein de la structure en prenant en compte leur diversité afin de prendre en charge chaque personne dans sa globalité | <p>Le candidat construit des relations avec l'entourage personnel et professionnel des publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il identifie l'entourage de son public - Il précise le rôle d'au moins deux acteurs identifiés - Il décrit les relations établies avec ces acteurs et explique en quoi elles participent à une prise en charge globale des personnes |
| C4.1.2 Diffuser une information vérifiée sur les enjeux sociétaux en animant des temps d'échanges avec les publics accueillis afin de faciliter la socialisation et de lutter contre toute forme d'exclusion et comportements à risques | <p>Le candidat diffuse une information sur les enjeux sociétaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il présente deux situations auxquelles il s'est trouvé confronté en lien avec les thématiques suivantes: Le respect des valeurs et principes de la République dont la laïcité, l'interculturalité, la lutte contre toutes les formes de maltraitements et violences physiques et morales (discriminations, violences sexuelles et sexistes, harcèlement, ...) les comportements à risques, le développement durable, le numérique, etc. - Il explique comment il a recueilli et vérifié l'information transmise au public sur les deux situations présentées - Pour chaque thématique choisie, il décrit au moins deux temps d'échanges individuels ou collectifs qu'il a menés en précisant la manière dont il les a adaptés aux caractéristiques du public ciblé. |
| C4.1.3 Réguler les phénomènes de groupe en proposant des solutions adaptées afin de réagir aux situations de dysfonctionnements et de tensions | <p>Le candidat régule les phénomènes de groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il présente deux règles régissant le fonctionnement de la vie quotidienne dans la structure et leurs modalités de construction - Il explique comment il a résolu ou pourrait résoudre une situation dysfonctionnelle au regard des règles présentées |
| C4 .2.1 Organiser les temps transitionnels en les adaptant aux situations et aux caractéristiques des publics notamment ceux en situation de handicap afin de permettre à chacun de se repérer dans un cadre sécurisant | <p>Le candidat organise les temps transitionnels entre deux séquences d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A partir de deux exemples de situation de transition, il illustre comment il assure la sécurité du public accueilli dans ces situations - Il décrit comment il permet le repérage dans le temps et dans les espaces/points de rendez-vous |
| C4.2.2 Prévoir les temps calmes ou les périodes de temps libérés en tenant compte des caractéristiques des publics visés dans un objectif de maintien de l'autonomie sociale et de bien être des publics | <p>Le candidat prévoit les temps calmes et les périodes de temps libérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il détaille deux exemples d'aménagements d'espace adaptés aux caractéristiques des publics notamment les publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap - Il justifie en quoi ces aménagements contribuent au maintien de l'autonomie sociale et au bien-être des publics - Il explicite son rôle durant les temps calmes ou les temps libérés |
| C4.3.1 Instaurer des interactions au sein du groupe, en permettant à chaque personne accueillie de s'exprimer et d'interagir, pour favoriser le lien social | <p>Le candidat instaure des échanges au sein du groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il invite chaque participant à s'exprimer - Il prend en compte l'expression de chaque participant - Il suscite la dynamique du groupe |
| C4.3.2 Développer des démarches permettant un fonctionnement harmonieux du groupe en renforçant les compétences psychosociales de chacun | <p>Le candidat renforce les compétences psychosociales des publics accueillis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il présente une démarche visant à renforcer les compétences psychosociales des publics notamment ceux en situation de handicap parmi les suivantes; compétences cognitives, émotionnelles ou sociales. - Il explique comment cette démarche a permis ou permettra un fonctionnement harmonieux du groupe |

**Proposition
d'évaluation
BC 4**

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

Motivation de l'avis

- ✓ Vous êtes aujourd'hui en situation d'évaluateur sur l'épreuve certificative du bloc de compétences 4 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport spécialité « animateur » mention « animation socio-éducative ou culturelle » (BPJEPS ASEC en BC), diplôme d'Etat placé sous la responsabilité de la DRAJES. Si vous n'êtes pas agent de l'Etat, vous êtes considéré, durant ce temps, comme un « collaborateur occasionnel du Service Public ».
- ✓ Cette page, réservée à votre usage, a pour but de vous informer des principes fondamentaux applicables à l'organisation et au bon fonctionnement de cette certification.
- ✓ Elle vous apporte les principaux éléments permettant de garantir l'équité de tous les candidats durant l'évaluation. Ces éléments s'inscrivent dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, les modalités de certifications arrêtées en amont par la DRAJES en concertation avec le jury et les règles de déontologie applicables à toute certification en tant qu'évaluateur.

RESPECT DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

| | |
|--|--|
| ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Respecter le cadre réglementaire strict tout au long de l'évaluation (référentiels). ✓ Veiller à ce qu'aucun élément de nature discriminatoire ne perturbe l'évaluation. ✓ Evaluer les compétences des candidats uniquement en fonction de leur prestation. ✓ N'intervenir que pour des raisons de sécurité ou de mise en danger. |
| NEUTRALITÉ ET OBJECTIVITÉ | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire abstraction de tout intérêt personnel et professionnel. ✓ Ne pas évaluer une personne connue personnellement. ✓ Adopter une attitude neutre et bienveillante et une posture adaptée (vouvoiement). ✓ Evaluer la personne sans aucune considération ni parti-pris. ✓ Ne pas porter des jugements de valeur |
| CONFIDENTIALITÉ ET SOLIDARITÉ | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Garantir la discrétion professionnelle vis-à-vis des candidats et évaluateurs. ✓ Ne pas rapporter les avis sur les prestations des candidats à l'extérieur. ✓ Garantir la solidarité entre les évaluateurs et leur obligation de réserve. |

| ACCUEIL DU CANDIDAT | QUESTIONNEMENTS | FORMULATION DES AVIS |
|---|---|--|
| Inviter le candidat à émarger et présenter sa convocation et une pièce d'identité. | Inscrire l'heure de fin de prestation du candidat (<i>p.1</i>) après lui avoir demandé s'il a effectivement terminé sa prestation orale. | Se concerter pour formuler une proposition d'avis. |
| Se présenter en tant qu'évaluateur [nom et fonctions]. | Utiliser un vocabulaire simple et univoque et des formulations encourageant le niveau descriptif. | Les évaluateurs échangent et aboutissent à un consensus au regard des critères et indicateurs d'évaluation des compétences constitutives du BC4. |
| Présenter les conditions du déroulement de l'épreuve : -10' maximum de présentation orale par le candidat ; - 15' maximum d'échanges avec les évaluateurs. Le candidat ne doit pas être interrompu durant sa présentation. | À une question posée par les évaluateurs, doit correspondre une seule demande d'information. | L'avis doit être argumenté et motivé. |
| Inviter le candidat à commencer et inscrire l'heure de début (<i>p.1</i>). | Interroger le candidat sur : - sa pratique en situation et dans un contexte professionnel, - sa capacité à analyser ses choix et ses actions. Les questions ne doivent pas avoir pour objet la préconisation de conseils ou une intention de formation pour améliorer la pratique du candidat. | L'argumentaire vise uniquement les compétences évaluées en lien avec l'avis formulé. Une évaluation certificative a pour objet la certification de compétences, et non la préconisation de conseils pour améliorer la pratique du candidat. |
| | A la fin du temps imparti, remercier le candidat et inscrire l'heure (<i>p.1</i>). | Emarger et signer (<i>p.1</i>). |